

Fiche de Sécurité :

Sulfate d'ammonium cristallisé

27012014

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Ammonium Sulphate
Nom de la substance : Sulfate d'ammonium
Formule moléculaire : $(\text{NH}_4)_2\text{SO}_4$
Identité chimique : Ammonium sulfate
No.-CAS : 7783-20-2
No.-CE : 231-984-1
No REACH : 17-2119875236-31-0000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Alimentation des animaux

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SAS ECOPSI
15 bis rue des Grands Viéziers
62000 ARRAS
Téléphone : 03 21 60 32 70
Téléfax : 03 21 60 32 71
Adresse e-mail : administration@ecopsi.com

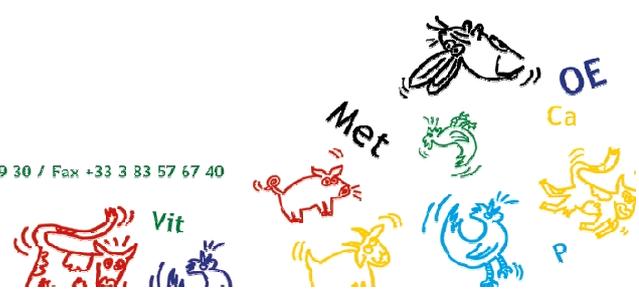
1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : 03 21 60 32 70

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)





LORIAL

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

2.3 Autres dangers

3. Composition/ informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance	No.-CAS	Concentration [%]
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	100

3.2 Mélanges

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- En cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement la peau avec de grandes quantités d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Se rincer la bouche à l'eau.

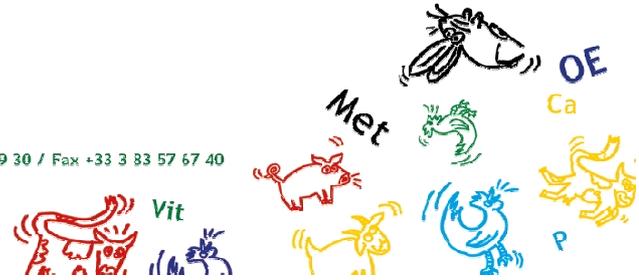
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Poudre sèche





Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :
- Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
 - Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu (voir chapitre 10).
 - L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :
- Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
 - Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Information supplémentaire :
- Procédure standard pour feux d'origine chimique.
 - Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
 - En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
 - Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles :
- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
 - Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement :
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
 - En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

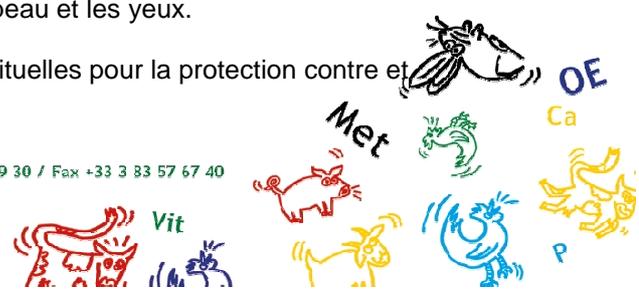
- Méthodes de nettoyage :
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
 - Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4 Référence à d'autres sections

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger :
- Équipement de protection individuel, voir section 8.
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Indications pour la protection :
- Mesures préventives habituelles pour la protection contre et





LORIAL

contre l'incendie et l'explosion l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Conserver à l'écart des bases fortes.
Corrosif au contact avec des métaux
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Protection des mains : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail.
Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Pratiques générales d'hygiène industrielle.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement





LORIAL

Conseils généraux

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Cristaux blancs à beiges
Odeur	: Légère odeur
Point d'éclair	: non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: n'est pas auto-inflammable
pH	: 5 - 6
Point/intervalle de fusion	: 350 °C
Point/intervalle d'ébullition	: non applicable
Densité	: 1,77 g/cm ³ à 25 °C
Hydrosolubilité	: > 750 g/l à 20 °C

9.2 Autres informations

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Note: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

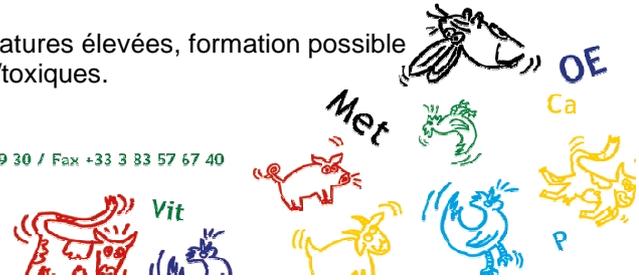
Conditions à éviter : Température > 230 °C

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts
Cuivre
Alliage de cuivre

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.





LORIAL

Ammoniaque
Acide sulfurique

Décomposition thermique : > 230 °C

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Sulfate d'ammonium : DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: rat

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: souris

Toxicité aiguë par voie cutanée

Sulfate d'ammonium : DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: rat

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: souris

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau

Sulfate d'ammonium : Espèce: lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Durée d'exposition: 20 h

Espèce: lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Durée d'exposition: 40 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux

Sulfate d'ammonium : Espèce: lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

Durée d'exposition: 24 h

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation

Sulfate d'ammonium : Espèce: cochon d'Inde

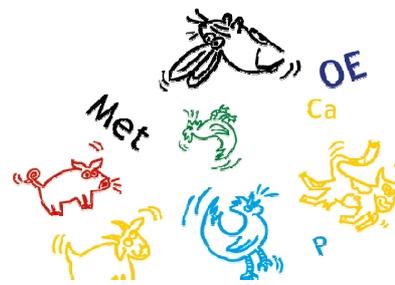
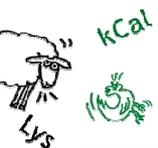
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Evaluation

Sulfate d'ammonium : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité





LORIAL

Evaluation

Sulfate d'ammonium

: N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction

Evaluation

Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson

Sulfate d'ammonium

: CL50: > 34,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

Sulfate d'ammonium

: > 47 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Espèce: Daphnie

Toxicité pour les algues

Sulfate d'ammonium

: CE50: > 1.605 mg/l
Espèce: Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)

12.2 Persistance et dégradabilité

Demande Biochimique en Oxygène (DBO)

Sulfate d'ammonium

: donnée non disponible

Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Sulfate d'ammonium

: donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Sulfate d'ammonium

: donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

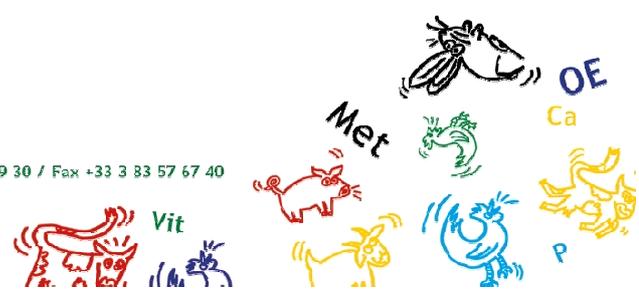
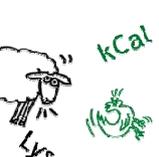
Répartition entre les compartiments environnementaux

Sulfate d'ammonium

: Milieu: Sol
donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6 Autres effets néfastes





LORIAL

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Eliminer comme produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

ADR
Marchandise non dangereuse

IATA
Marchandise non dangereuse

IMDG
Marchandise non dangereuse

RID
Marchandise non dangereuse

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

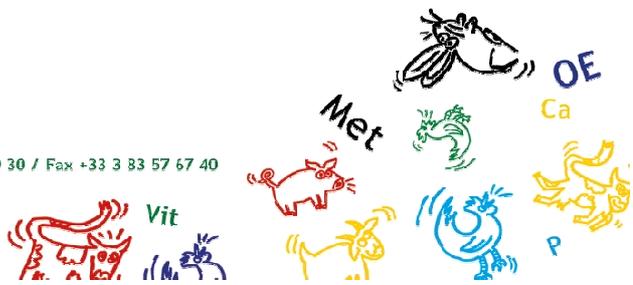
- Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.





LORIAL

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.



LORIAL - 6 rue du bois de la Champelle - 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY / Tél. +33 3 83 68 89 30 / Fax +33 3 83 57 67 40
 SAS au capital de 1.171.088 euros - RCS Nancy B 324.972.843
 Crédit Agricole de Lorraine : BIC AGRIFRPP861 - IBAN FR76 1610 6000 0186 1067 3233 373

